

**BANQUE DE FRANCE**  
**DÉCISION DU GOUVERNEUR**

D.R. n° 2021-09

du 7 septembre 2021

Organisation des directions générales de la Banque de France  
Organisation de la direction générale des Statistiques, des Études et de l'International

Section : 0.2.1

**LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Au sein de la direction générale des Statistiques, des Études et de l'International (DGSEI), est créée la direction de l'Informatique Métier et des Moyens (DIM) qui regroupe le cabinet, renommé à cette occasion en service de management des ressources humaines et transverses (SMART), le service de maîtrise d'ouvrage pour les études, l'international et les statistiques (SMEIS), créé en janvier 2021, ainsi que le service d'appui à la communication et aux relations extérieures (SACRE) précédemment rattaché à la direction des politiques européennes et multilatérales.

**Article 2** : La direction générale des Statistiques, des Études et de l'International comprend :

- la direction de l'Informatique Métier et des Moyens (DIM), qui regroupe :
  - le service de management des ressources humaines et transverses (SMART),
  - le service de maîtrise d'ouvrage pour les études, l'international et les statistiques (SMEIS),
  - le service d'appui à la communication et aux relations extérieures (SACRE).
- la direction de la Balance des Paiements (DBDP), qui regroupe :
  - le service des Intermédiaires financiers (SIF),
  - le service des Titres (SDT),
  - le service des Synthèses (SDS).
- la direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles (DESS), qui regroupe :
  - le service des Enquêtes économiques de conjoncture (SEEC),
  - le service des Déclarants directs généraux (SDDG),
  - le service des Investissements et échanges transfrontières des entreprises (SIETE).
- la direction des Statistiques Monétaires et Financières (DSMF), qui regroupe :
  - le service des Statistiques européennes (SSE),
  - le service d'Analyse des financements nationaux (SAFIN),
  - le service de l'Épargne financière et de la titrisation (SEFT),
  - le service d'Études et de Statistiques des opérations financières (SESOF).
- la direction de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques (DCPM), qui regroupe :
  - le service du Diagnostic conjoncturel (DIACONJ),
  - le service d'Études macroéconomiques et de Prévision (SEMAP),
  - le service d'Études des politiques de finances publiques (FIPU).

- la direction des Études Microéconomiques et Structurelles (DEMS), qui regroupe :
  - le service des Analyses microéconomiques (SAMIC),
  - le service d'Études sur les échanges extérieurs et sur les politiques structurelles (SEPS).
  
- la direction des Études Monétaires et Financières (DEMFI), qui regroupe :
  - le service d'Études sur la politique monétaire (POMONE),
  - le service de Recherche en économie financière (RECFIN),
  - le secrétariat de la Fondation Banque de France pour la Recherche en économie monétaire, financière et bancaire.
  
- la direction des Politiques Européennes et Multilatérales (DPEM), qui regroupe :
  - le service des Relations européennes (SRE),
  - le service des Relations monétaires internationales (SERMI),
  
- la direction de l'Économie et de la Coopération Internationale (DECI).
  - le service d'Études macroéconomiques et de Synthèses internationales (SEMSI),
  - le service de l'Afrique et du développement (SADEV),
  - l'Institut bancaire et financier international (IBFI).

**Article 3 :** La présente décision entre en vigueur dès publication et abroge l'article 2 de la décision réglementaire 2018-21 du 27 décembre 2018. Elle est publiée au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU